



## Liste de contrôle

# Chambres froides

**(volume supérieur à 10 m<sup>3</sup> et température de service inférieure à zéro degré)**

**Votre personnel et vous-même travaillez-vous en toute sécurité dans les chambres froides fermées?**

Afin d'éviter que des personnes ne se retrouvent enfermées dans une chambre froide, des mesures particulières sont nécessaires. Le risque est réduit considérablement si vous contrôlez régulièrement la sécurité d'exploitation des chambres froides.

**Les principaux dangers sont:**

- mort par congélation en raison de sorties bloquées
- mort par congélation en raison d'une organisation de l'alarme qui ne fonctionne pas
- atteintes à la santé en raison de températures peu élevées

La présente liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

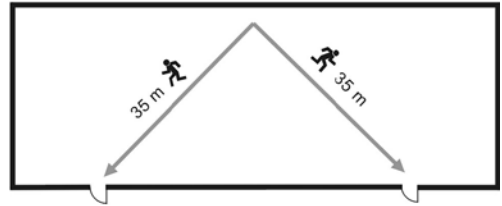
## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Départ de la chambre froide

- 1 La chambre froide peut-elle être quittée en toute sécurité? (Fig. 1)

Aucun point de la chambre froide ne doit être distant de plus de 35 m (en ligne droite) de la sortie la plus proche.

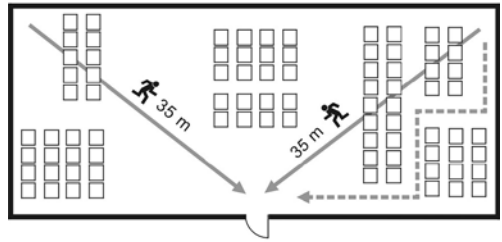
- oui  
 en partie  
 non



- 2 La porte peut-elle être ouverte rapidement lorsque le personnel quitte la chambre froide?

- La porte doit s'ouvrir en moins d'une seconde par une seule manœuvre de la main (sans clé ou autre objet similaire, même avec des gants).
- Les portes à battant(s) et les portes coulissantes actionnées à la main doivent pouvoir être ouvertes à tout moment de l'intérieur (même en cas d'arrêt du chauffage du cadre des portes).
- Largeur minimale des portes: 90 cm

- oui  
 en partie  
 non



- 3 Des portes coulissantes manuelles (sans porte à battant supplémentaire) sont-elles installées uniquement si les conditions suivantes sont remplies?

- Les personnes n'entrent que pour peu de temps dans la chambre froide
- La surface de base est inférieure à 30 m<sup>2</sup>
- La chambre froide dispose d'un chauffage du cadre des portes, d'une installation d'alarme et d'un éclairage de secours

- oui  
 en partie  
 non

- 4 Le débattement des portes est-il dégagé de tout obstacle? (Fig. 2)

Pour les portes coulissantes, une protection contre les risques d'endommagement est recommandée.

- oui  
 en partie  
 non



- 5 La chambre froide est-elle équipée d'un dispositif d'égalisation de pression (par ex. soupape d'égalisation de pression)?

- oui  
 en partie  
 non

- 6 Les portes coulissantes à moteur disposent-elles d'une porte à battant(s) (séparée ou intégrée) pouvant être ouverte vers l'extérieur?

- oui  
 en partie  
 non

- 7 Une porte à battant(s) à moteur constituant le seul accès peut-elle être ouverte même si le moteur est en panne?

La force manuelle nécessaire ne doit pas dépasser 150 N.

- oui  
 en partie  
 non



3 Eclairage de secours (luminescent)

### Eclairage de sécurité secours, système d'alarme

- 8 La porte et le bouton-poussoir d'alarme peuvent-ils être rapidement trouvés même en cas de panne de courant?

Marquage luminescent de la zone de la poignée de la porte et du chemin menant à la sortie de secours.

- oui  
 en partie  
 non

- 9 La chambre froide dispose-t-elle d'un éclairage permanent de secours? (Fig. 3 et 4)

L'éclairage de secours doit fonctionner indépendamment du réseau et remplir les conditions suivantes:

- permettre l'actionnement des portes
- rendre lisible les indications éventuelles pour l'ouverture de la porte (intensité lumineuse min. de 1-2 Lux)
- éclairages situés au moins à 2 m au-dessus du sol
- éclairage monté au-dessus ou à côté de la sortie de secours

- oui  
 en partie  
 non



4 Eclairage de secours (électrique)

10 La chambre froide dispose-t-elle d'une installation qui active l'**éclairage** et désactive la **ventilation**?

Solutions possibles:

- détecteur de mouvements
- dispositifs de commutation dans l'espace intérieur

- oui  
 en partie  
 non



5 Interrupteur d'alarme lumineux

11 La chambre froide dispose-t-elle d'un **interrupteur d'alarme**? (Fig. 5)

- L'interrupteur d'alarme doit être un **bouton-poussoir** lumineux monté près du sol (max. 30 cm).
- Le système d'alarme doit être connecté à un circuit **électrique** d'au moins 12 volts.
- Les **batteries** doivent avoir une durée de service d'au moins 10h et doivent être équipées d'un chargeur automatique fonctionnant sur le réseau principal.
- Un éventuel transformateur doit être alimenté par un autre circuit que celui utilisé pour les appareils de la chambre froide.
- Le fonctionnement du système d'alarme ne doit pas être entravé en cas de formation de corrosion, de gel ou de glace sur les surfaces de contact.

- oui  
 en partie  
 non

12 Le **signal d'alarme** (optique, acoustique) peut-il en tout temps être perçu de l'extérieur et interprété correctement? (Fig. 6)

- Le signal ne doit être interrompu que par une intervention dans la chambre froide.
- La réception du signal d'alarme doit se trouver dans un local où la présence permanente de personnes est assurée.
- Les collaborateurs doivent être régulièrement instruits.

- oui  
 en partie  
 non



6 Système d'alarme simple

13 Si des **agents réfrigérants** (par ex. CO<sub>2</sub>) s'échappent, est-il garanti qu'aucune concentration dangereuse ne peut se former dans la chambre froide? (Fig.7)

Prévoir une détection des gaz avec avertissement optique et acoustique et en assurer l'entretien.

- oui  
 en partie  
 non



7 Système de détection des gaz

### Organisation, formation, comportement

14 L'**efficacité de l'organisation de l'alarme** est-elle périodiquement contrôlée, et les collaborateurs sont-ils régulièrement instruits sur le comportement à adopter en cas d'urgence?

Le contrôle et l'instruction doivent être documentés.

- oui  
 en partie  
 non

15 A la fin d'une journée de travail, vérifie-t-on que personne n'est resté enfermé dans la chambre froide?

- oui  
 non

16 Des **vêtements de protection contre le froid** sont-ils mis à disposition (par ex. gants, veste, pantalon, chaussures)?

Les vêtements de protection contre le froid doivent de préférence présenter les caractéristiques suivantes:

- vêtements d'hiver respirants
- sous-vêtements thermodactyles (par ex. microfibras, laine de mérinos)
- veste, manteau, gilet de protection contre le froid avec réflecteurs (en cas de mauvaise visibilité)
- coupe-vent avec des propriétés suffisantes pour les travaux dans le froid à l'extérieur
- gants de protection contre le froid selon la norme EN511
- semelles intérieures thermiques avec feuille d'aluminium pour les chaussures

Cf. la brochure «Travailler au froid», possibilité de commande: SECO (réf. 710.226.f)

- oui  
 en partie  
 non

17 Les collaborateurs ont-ils la possibilité de se reposer dans un **local chauffé**?

- oui  
 en partie  
 non

Température en °C	Durée max. d'exposition sans interruption (min)	Durée min. de réchauffement (min)
+ 10 à -5	150	10
-5 à -18	90	15
-18 à -30	90	30
-30 à -40	60	60
< -40	20	60

8 Durée maximale d'exposition dans les chambres froides

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)

Edition: juillet 2016

Référence: 67181.f

→ Renseignements: tél. 058 411 12 12, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67181.f](http://www.suva.ch/67181.f)

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne